



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**  
**Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » FR 8302009**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc Naturel Régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique ; avec prestation supplémentaire éventuelle conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 2 178,76 ha du site. Le Parc, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour mettre en œuvre ces actions sur le site.

La prestation supplémentaire concerne la réalisation d'un complément de cartographie des habitats sur l'extension du périmètre Natura 2000 sur la commune de Chassagnes.

L'entreprise retenue devra conduire les actions décrites dans le cahier des charges techniques joint à la présente consultation.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2021 à compter de la notification.



La prestation supplémentaire éventuelle, si elle est engagée, fera l'objet d'une commande spécifique notifiée par courrier.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (40%)
2. valeur technique (30%)
3. délai d'exécution (30%)

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise et le cahier des charges technique défini par le Parc.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

##### **Montant du marché (sans prestation supplémentaire éventuelle)**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

##### **Montant de la prestation supplémentaire éventuelle**

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée. Cette dématérialisation doit uniquement passer par le portail Chorus Pro mis à disposition des fournisseurs pour la transmission et le suivi des factures émises. Vous trouverez des informations sur le portail de Chorus :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>



Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

## **8- Acomptes**

Pour le marché :

- Un premier acompte de 30 % sera versé à réception de la lettre de commande sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc du rapport final adressé au plus tard le 30 novembre 2021, sur présentation d'une facture.

Pour la prestation supplémentaire :

- Un premier acompte de 30 % sera versé à réception de la lettre de commande sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc du rapport final adressé au plus tard le 30 novembre 2021, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

## **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le 1<sup>er</sup> février 2021– 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

**Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<b>DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE</b>
---------------------------------------------------------------

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Le cahier des charges techniques

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise



Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez